

Autorité environnementale

Paris, le 22 juillet 2022

Nos réf. : AE/22/551  
Vos réf. :  
Affaire suivie par : Philippe Ledenvic  
Tél. : 01 40 81 23 14  
Courriel : [ae.cgedd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ae.cgedd@developpement-durable.gouv.fr)

**Le Président de l'Autorité environnementale**

à

**Madame la Présidente du Parc naturel  
régional de la Montagne de Reims**

**Objet** : Accusé de réception d'une demande de cadrage préalable  
Dossier : révision de la charte du parc naturel régional (PNR) de la Montagne de Reims pour la période  
2024-2039

Madame la Présidente,

Par courrier du 16 juin 2022, l'Autorité environnementale a reçu une demande de cadrage préalable relative à l'évaluation environnementale du plan cité en objet.

J'accuse réception de ce dossier en date du **13 juillet 2022**.

Un contact sera pris avec vos services pour organiser une visite sur place ainsi qu'une réunion de travail.

L'avis de l'Autorité environnementale vous sera ensuite adressé dans les meilleurs délais.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de ma considération distinguée

Le Président de l'Autorité environnementale



Philippe LEDENVIC